



HAL
open science

Les mondes du Pacifique

Isabelle Merle

► **To cite this version:**

Isabelle Merle. Les mondes du Pacifique. Singaravelou Pierre et Veynaire Sylvain. Histoire du monde au XIXe siècle, Fayard, 2017. halshs-01422667

HAL Id: halshs-01422667

<https://shs.hal.science/halshs-01422667>

Submitted on 25 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES MONDES DU PACIFIQUE

Isabelle Merle

Aix-Marseille Univ, CNRS, EHESS, CREDO UMR 7308, 13003, Marseille, France

In

Histoire du monde au XIXe siècle

Sous la direction de Pierre Singueravélou et Sylvain Venayre

Fayard, Paris, 2017,

Pp 564-575

A l'origine, il y eut la mer qui permit le passage des hommes vers les terres isolées des confins du globe. La mer permit aux lointains ancêtres des Aborigènes et des Papous de s'élançer d'îles en îles à travers les archipels émergés qui émaillaient alors l'espace compris entre les vastes masses continentales sises sur les plaques asiatiques (Sunda) et australiennes (Sahul). C'est entre 60 000 ans et 30 000 ans avant notre ère que ces hommes du paléolithique tentèrent la plus grande aventure maritime de leur temps, parcourant sur des radeaux des distances de plus de 100 km, naviguant en mer ouverte guidés seulement par les signes de terres au loin, les nuages, les oiseaux, les bois flottants et autres promesses de côtes nouvelles. Ces hommes connaissaient la chasse, la pêche, la cueillette et peuplèrent l'espace continental australien recouvrant alors l'actuelle Papouasie-Nouvelle Guinée, s'avançant plus loin à l'est jusqu'aux îles Bismarck et Salomon. Autour de 10 000 ans, le réchauffement climatique marquant la fin de la dernière ère glaciaire provoqua la montée des eaux et submergea les plaines entre l'actuelle Australie et la Tasmanie au sud et celles reliant au nord le continent à la Papouasie Nouvelle-Guinée. Les mondes aborigènes se trouvèrent isolés pour longtemps tandis que les populations papoues s'engageaient sur la voie d'un développement singulier. Les routes du paléolithique se refermèrent mais d'autres s'ouvrirent bien plus tard.

C'est à nouveau des côtes asiatiques, Taiwan et sud est asiatique, que s'embarquent entre 3000 et 2000 avant notre ère, les Austronésiens, locuteurs d'une langue commune, cultivateurs de tubercules, éleveurs de poules et de cochons, accompagnés de chiens, sur des embarcations déjà sophistiquées qui les conduisent le long des côtes de Papouasie

jusqu'aux Bismarck. Au contact des populations locales se développe un ensemble socio-culturel dit Lapita qui se caractérise entre autre par des poteries frappées de dessins particuliers. Les hommes pratiquent la navigation dans ce que les archéologues appellent l'Océanie proche où les vents et les courants sont réguliers et prévisibles mais ils ne tardent pas à s'élancer au delà, vers l'Océanie dite lointaine, le Vanuatu, les Loyautés et la Grande Terre de la Nouvelle-Calédonie et plus loin encore vers les îles, Fidji, Tonga et Samoa. L'expansion est rapide puisqu'en 1900 avant notre ère, l'ensemble des îles du Pacifique ouest et central (ainsi que certains archipels dans le Pacifique nord) est touché par le peuplement Lapita. Deux millénaire plus tard, à partir du creuset culturel et social formé dans le triangle Fidji, Samoa, Tonga, s'élance la troisième vague du peuplement humain vers les confins est du Pacifique. En « un clin d'œil » (900-1200 AD) selon les archéologues, ces navigateurs dont la compétence maritime est alors inégalée dans le monde, atteignent d'abord les îles Cook, îles de la Société et les Marquises, puis s'enfoncent dans les immensités du Pacifique oriental pour découvrir l'archipel d'Hawaï au Nord, l'île de Pâques à l'est et finalement autour de 1200 après Jésus Christ, la Nouvelle Zélande au sud.

Les voyageurs européens au XVIIIe siècle repèrent les continuums culturels existant entre ces îles éparpillées dans l'est du Pacifique ; la ressemblance des mots, des pratiques sociales (Tabou, Mana, échanges et offrandes), des croyances, l'organisation de chefferies hautement stratifiées, le prestige et les signes distinctifs des chefs et des élites, les intermédiaires religieux, fins connaisseurs de l'univers des divinités autant que de celui des hommes. Ce sont ces ressemblances étonnantes, par delà les variations, qui amenèrent les observateurs du XVIIIe siècle à nommer « Polynésie » (îles nombreuses), cet ensemble insulaire aux frontières encore incertaines couvrant l'espace compris entre Hawaii, l'île de Pâques, la Nouvelle-Zélande.

Par contraste, Dumont d'Urville en 1831, qualifia de « Mélanésie » (les îles noires), l'immense espace couvrant les îles de l'ouest du Pacifique, à l'exception de l'Australie. La catégorie fondée sur l'idée d'une race « noire » distincte des « races africaines » était des plus grossière mais s'est longtemps imposée dans la discipline géographique puis anthropologique. Pourtant, la profondeur du temps liée à l'ancienneté du peuplement en Mélanésie a favorisé une diversification linguistique, sociale et culturelle étonnante. Rappelons que l'on trouve pas moins de 800 langues non austronésiennes en Papouasie Nouvelle-Guinée et plus de 450 langues appartenant à la branche océanienne des

langues austronésiennes dans l'ensemble du Pacifique avec quelques 32 langues en Nouvelle-Calédonie et 110 au Vanuatu à l'arrivée des Européens au XIXe siècle. La différenciation linguistique s'accompagne en Mélanésie d'une différenciation sociale que l'anthropologue Klaus Neuman qualifie de véritable ethnogenèse qui rend toute tentative de généralisation extrêmement périlleuse.

Les distinctions savantes que Dumont D'Urville ou De Rienzi ont voulu faire dans la première moitié du XIXe siècle entre Mélanésie, Polynésie et Micronésie (petites îles dans le Pacifique nord), parce que très imprécises, traduisent surtout leur incapacité à décrire la complexité des univers sociaux du Pacifique dont on ne peut ici que souligner quelques traits saillants et communs d'ouest en est. On notera l'organisation de groupes de parenté plus ou moins étendus regroupant des lignages hiérarchisés selon l'ordre de naissance et liés entre eux par un ancêtre fondateur commun donnant ainsi à chacun un droit d'accès aux terres. L'importance de la primogéniture, la hiérarchisation des aînés et des cadets, la légitimité conférée par l'ancienneté sur un site et le statut de premier occupant favorisent ce que l'archéologue Peter Bellwood appelle « une idéologie de la fondation » qui s'exerce dans des sociétés profondément marquées par les règles de la compétition et du prestige. Autant de logiques favorisant anciennement les départs des lignées cadettes pour créer de nouveaux lieux de fondations et refondations, permettant à celles-ci de se requalifier en lignées aînées. Ces principes « tirèrent » indéniablement le processus du peuplement d'île en île et de vallées en vallées mais expliquent tout autant le profond attachement des hommes du Pacifique à leur terre d'origine, à la terre de leurs ancêtres, au lieu qui les a vu naître. A cela s'ajoute le principe de l'échange comme forme sociale déterminante qui fascina en 1914, l'anthropologue Malinowski et dont l'origine est à chercher dans les sociétés austronésiennes anciennes fondées sur les échanges de femmes pour renforcer les alliances entre groupes, accompagnés d'échanges de biens matériels ou naturels. Ces échanges ritualisés que l'on appelle communément « coutume », alliant prestige et compétition, exigeaient une « économie de surplus » reposant sur des techniques horticoles sophistiquées (techniques d'irrigation des tarodières ou techniques de drainages des vallées) qui firent l'admiration des premiers observateurs européens.

Si l'on considère l'arrivée de l'Europe et des Européens comme un moment crucial dans l'histoire des peuples du Pacifique – moment que l'on qualifie communément de « premier contact » et qui a retenu l'attention toute particulière des historiens et

anthropologues - il faut alors considérer le fait que ces « premiers contacts » se jouent et se rejouent sur les rivages du Pacifique ou dans les terres intérieures, entre le XVIe siècle (à Guam avec Magellan, au îles Salomon et Vanuatu avec Mendana et Quiros) et le XXe siècle (avec les premières expéditions dans les hautes terres de Nouvelle Guinée) selon des scénarios plus ou moins similaires. Se déroulent les mêmes scènes de stupeurs, de défiances, de curiosité, de la part d'insulaires forcément sidérés par l'intrusion brutale d'êtres à la peau pâle, très différents des étrangers qu'ils pouvaient connaître provenant d'îles lointaines mais océaniques, culturellement compréhensibles. Passé le moment de stupeur, passés aussi les premiers affrontements dévoilant les armes de ces étrangers qui crachent la mort au loin ; passé donc, l'apprentissage brutal de la violence, vient le temps de l'accueil et de la tentative d'incorporation et d'appriivoisement. La Polynésie a ainsi stupéfié les Européens par les offres merveilleuses qu'elle proposait à des marins épuisés que les insulaires pensaient dotés d'un *mana* extrêmement puissant ; offres de nourritures, de cochons, de femmes, de *tapa* (étoffes végétales), dans un contexte cérémoniel impressionnant aux couleurs et sons chatoyants. Les hommes de l'ouest du Pacifique purent être plus réservés comme en Nouvelle-Calédonie où l'on observe intensément mais sans y paraître, alors que le chef de Balade accueille en 1774 James Cook avec des discours cérémoniels ponctués par l'acquiescement guttural de ceux qui l'entourent, signe d'accueil qui se reproduira en 1843 lorsque débarqueront dans le même lieu, les premiers missionnaires maristes.

Ces « premiers contacts » ouvrent « le long XIXe siècle » lorsque les Européens n'ont plus pour seul projet le voyage et la « découverte », mais bien l'installation et la conquête. C'est le cas des officiers, soldats et condamnés débarqués à Port Jackson (futur Sydney) dès 1788 ; c'est le cas encore des négociants américains qui font escale à Hawaii avant de rejoindre la Chine pour vendre les fourrures de l'Alaska dans les années 1790. C'est le cas enfin des évangélistes de la *London Missionary Society* lorsqu'ils s'installent en 1797 dans la baie de Matavai à Tahiti, pour implanter le message du dieu Jéhovah dans les îles des mers du sud. Ces hommes d'horizons divers «ouvrent » le XIXe siècle en Océanie au sens où ils procèdent de logiques qui vont se répandre et diffuser tout au long du siècle dans le Pacifique. Ce sont les mêmes que l'on voit apparaître sur les rivages de la Nouvelle-Zélande dans les premières années du XIXe siècle, de la Polynésie orientale dans les années 1830, du Vanuatu, Nouvelle-Calédonie dans les

années 1840 puis dans les îles de l'ouest du Pacifique dans la deuxième partie du XIXe siècle.

Pris dans des univers hautement compétitifs de chefferies investies dans des jeux d'alliances et de guerres, les Européens vont se trouver, dans les territoires insulaires du Pacifique, d'abord instrumentalisés au profit de groupes qui sauront capter les ressources que leur offre l'intrusion de ces « nouveaux » étrangers. C'est le cas bien connu de Tahiti, où un jeune chef d'influence mineure, adepte du culte d'Oro, dieu de la guerre, alors en pleine expansion dans les îles de la Société, installé en bordure de la baie Matavai, saisit l'opportunité que lui offre les trois visites de James Cook (1769, 1774, 1777) pour nouer des relations étroites avec ce dernier allant jusqu'à lui demander protection et assistance militaire. James Cook refuse de s'investir dans les guerres tahitiennes mais accepte, par les échanges de présents, de témoigner ouvertement de son alliance avec ce chef qui va prendre le nom de Pomaré I. Celui-ci trouve une aide beaucoup concrète lorsque 13 mutins du *Bounty* s'installent à Matavai en 1788 et lui fournissent armes et tactiques en contrepartie de l'accueil qu'ils reçoivent dans la chefferie. Pomaré I et les siens étendent leur suprématie sur Tahiti et Mo'orea mais leur position est à nouveau compromise lorsque les mutins sont rattrapés par le commandant Bligh qui les poursuit. Pomaré I répond alors à la demande faite par la colonie de New South Wales de fournir des porcs salés aux condamnés en échange de biens et d'armes. Il sollicite l'assistance de Vancouver pour tenter de reconquérir ses positions et accepte, en 1797, d'accueillir 18 évangélistes britanniques de la *London Missionary Society* attirés à Tahiti par les descriptions lues dans les journaux de James Cook. Ces hommes de dieu sont, cependant, d'un genre différent car ils ont le projet d'une installation pérenne mais n'ont rien à offrir si ce n'est un discours religieux qui n'est alors pas audible. Ils refusent, en particulier, le commerce des armes ce qui provoque la fureur du fils de Pomaré et des menaces à leur l'encontre provoquant le repli d'une majorité d'entre eux sur Sydney. Pomaré père écrit alors au gouverneur King de Nouvelle Galle du Sud pour lui demander sa protection, celle du commerce de porc salé et celles des missionnaires. En 1801, une canonnière est envoyée et lance un message aux autres chefferies tahitiennes tandis qu'une nouvelle équipe d'évangéliste s'installe à Tahiti. Pour autant, le trafic maritime augmentant du fait d'une présence de plus en plus importante de baleiniers et de négociants dans la région, les armes se diffusent et les guerres entre les chefferies s'intensifient tandis que les maladies se répandent dans

l'archipel. La lignée des Pomaré connaît de sérieux revers, Pomaré II (dont le père est mort en 1803) étant même obligé de se réfugier à Mo'orea en 1810. Et c'est dans ce climat délétère que s'insinue le doute envers les divinités désormais jugées inefficaces pour freiner les épidémies, les sacrifices et les combats. Les chefs de Mo'orea sont les premiers à abandonner le culte d'Oro et à rallier le christianisme entraînant Pomaré II qui demande le baptême chrétien en 1812. S'appuyant sur *la nouvelle religion* et ses représentants, il parvient à s'imposer militairement sur l'ensemble insulaire en 1815 et accompagne ce que le Reverend James Elder, appelle une véritable révolution. A la destruction des *marae* (lieux de culte) et des objets sacrés s'ajoute la modification profonde des rapports de pouvoir avec le ralliement des élites tahitiennes à l'autorité de Pomaré II, le *Paramount chief* et l'établissement d'un nouveau code moral, politique et pénal rédigé avec le missionnaire Nott sous le nom de « code Pomaré » en 1819.

L'intrication de l'arrivée de négociants, chasseurs de phoques et de baleines, santaliers et autres *beachcombers* avec celle, concomitante des premiers évangélistes protestants (britanniques et américains) qui seront suivis à la fin des années 1820 par les missionnaires catholiques (français), l'explosion des épidémies qui accompagnent ces nouveaux venus, l'introduction brutale de biens tels que outils de fer, calicots, clous, haches, couteaux, armes à feu, alcool forment les éléments principaux d'un scénario récurrent des premiers contacts qui se reproduisent d'est en ouest, de Polynésie en Micronésie et Mélanésie, entre 1790 et 1890 à mesure que l'intrusion européenne progresse. C'est dans ce type de contexte extrêmement déstabilisant pour les sociétés insulaires, certaines plus violemment touchées par le choc épidémiologique que d'autres, qu'en certains lieux, émergent des figures – celle de Kamehameha à Hawaii, celle du Tu'i Kanokupolu à Tonga ou celle de Pomaré à Tahiti- qui vont s'imposer à la tête d'ensembles sociaux désormais centralisés sous leur autorité. Ce sont ces figures et leurs successeurs, entourés des chefs alliés et obligés, qui vont faire le choix radical de renverser l'ordre religieux local, première étape d'une transformation en profondeur. L'enjeu de ces lignées dominantes consiste à tenter désespérément au cours du XIXe siècle de maintenir leur pouvoir, l'autorité des chefs et la souveraineté de leur territoire, en procédant à une succession de réformes pour se faire accepter en tant que « nation civilisée » par les puissances européennes. A sa mort en 1819, Kamehameha I (le très seul, l'unique en Hawaïen) était reconnu depuis près de 10 ans comme *Paramount Chief*

ou Roi selon le vocabulaire de l'époque par l'ensemble des *Ali'i* (chefs) de l'archipel désormais impliqués dans le négoce du Santal depuis 1810 dont la demande explose sur le marché chinois. Ce commerce du santal qui prend la forme de « rush » dans tout le Pacifique, sautant d'îles en îles d'est en ouest entre 1810 et 1860, provoque partout, l'enrichissement des chefs ou des chefferies concernées, l'introduction des biens, des armes et de l'alcool, l'alourdissement des pressions de travail et de tributs imposés aux « gens du commun » et de nouvelles formes de négociation de travail entre chefferies et Européens mais aussi de nouvelles échappatoires pour les « sujets » qui trouvent auprès des étrangers, sur les bateaux ou dans les ports, travail et argent. Kamehameha 1 reste profondément attaché aux croyances et rites anciens jusqu'à sa mort mais sa veuve, soutenue par son fils et ses alliés, décide au contraire de renverser le système des tabous et des interdits puis de se convertir, dès 1820, au christianisme apporté par les missionnaires puritains de la Nouvelle Angleterre. Marshall Sahlins voit dans cette conversion, à Hawaii et en Polynésie en général, une manière de restaurer la continuité d'un ordre social menacé. La croyance en un nouveau dieu, Jehovah, et l'instauration de nouveaux tabous fondés sur le Calvinisme, l'idée en 1825 de prendre « les 10 commandements » comme loi fondamentale du royaume d'Hawaii apparaissent, pour les chefs, comme un moyen de contrôler « leurs gens » autant que les Européens de tout poil qui passent dans les ports ou s'installent dans les îles. La loi chrétienne s'impose dans toute la Polynésie dans les années 1810-1830 et progresse en Mélanésie et Micronésie dans les années 1830- 1860 par l'intermédiaire des *natas*, insulaires convertis qui, à partir de Tahiti, des îles Cook puis de Tonga et Samoa, font le *voyage vers l'ouest*, pour reprendre la formule utilisée par le jeune Ta'unga, originaire de Rarotonga, dans le récit qu'il nous a laissé de son expérience d'évangélisation au sud de la Grande Terre de la Nouvelle-Calédonie en 1842. Les évangélistes britanniques préfèrent utiliser les intermédiaires océaniques pour diffuser le message chrétien dans des univers sociaux dont ces derniers comprennent les codes, les logiques d'alliance et d'échange et où l'apprentissage de la langue sera facilité. L'évangélisation s'appuie sur le *Livre* traduit en langue et imprimé sur place (impression partielle de la bible dès 1818 à Tahiti) et sur l'enseignement de la lecture et de l'écriture, amorçant ainsi une véritable révolution dans des sociétés océaniques d'oralité. Les missionnaires catholiques feront un énorme effort d'apprentissage des langues et de traductions de textes religieux mais, issus d'une

structure plus hiérarchique, ils refusent aux catéchistes qu'ils forment, l'autonomie et les possibilités de promotions qu'offrent leurs homologues protestants.

Dans les années 1840, la loi chrétienne ne suffit plus pour les élites tahitiennes, hawaïennes et tongiennes à se prémunir des pressions exercées par les puissances occidentales. S'impose l'idée de négocier des réformes de structures pour tenter de maîtriser encore la situation. Sous la pression des canonnières françaises de l'Amiral Du Petit Thouars, la Reine Pomaré signe un traité de protectorat avec la France qui est supposé garantir à son gouvernement le maintien d'une relative autonomie politique. A Hawaii, les grandes familles de chefs, par ailleurs, terriblement endettées et directement menacées par des créanciers qui lorgnent sur les terres, prennent le parti de chercher conseils aux Etats Unis auprès de juristes et missionnaires pour élaborer une nouvelle constitution et de nouveaux codes calqués sur les modèles qu'offrent la Nouvelle-Angleterre et l'Europe. La première constitution de 1840 (*Kumu Kanawai*), publiée d'abord en Hawaïen, intègre encore beaucoup d'éléments des lois et coutumes hawaïennes mais les versions ultérieures (1845, 1852) organisent les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires « à l'américaine ». Le *Mahele*, surtout, décide d'une réforme fondamentale en introduisant le principe de la propriété privée qui transforme ainsi le Roi et les chefs en grands propriétaires fonciers. L'accès à la propriété privée est étendu aux « gens du commun » par le *Kuleana Act* en 1850 mais bien peu vont finalement en bénéficier. Le *Mahele* ouvre largement la possibilité de vendre les terrains, véritable désastre annoncé pour des populations pour lesquelles la notion de vente et d'achat de terres est extrêmement difficile à comprendre. Ainsi, en 1896, 57% des terres cultivables à Hawaii sont passés dans les mains de propriétaires « Blancs », seuls 14% restant détenues par les insulaires.

Le "modèle" hawaïen rayonne pourtant dans le Pacifique. Aux îles Tonga, Taufa'ahau, originaire de Ha'apai, qui devient le Roi George Tupou 1^{er} en 1845 après une conquête progressive de l'ensemble de l'archipel, suit attentivement le devenir du Royaume d'Hawaii et des Pomare à Tahiti et comprend qu'il lui faut, lui aussi, se protéger en procédant à des réformes politiques. Dans la société extrêmement hiérarchisée de Tonga, les grands chefs dominent les « gens du commun » au nom des attributs divins qu'ils possèdent et selon des règles autoritaires qui n'excluent pas des obligations de réciprocités. Si dans un tel système, les principes démocratiques au fondement de la monarchie constitutionnelle britannique n'ont guère de sens, c'est ce modèle que

Georges Tupou 1^{er} retient au milieu du 19^{ème} siècle pour donner le change aux puissances européennes et tenter de maintenir son autonomie politique et sa souveraineté sur l'archipel de Tonga. Les codes institués à partir de 1838 et 1850, l'*Emancipation Act* de 1862 puis la constitution de 1875 visent à réduire, voire abolir le pouvoir des chefs au sens ancien du terme pour établir une organisation, politique, législative, judiciaire, sur le modèle de la Grande Bretagne fondée sur les principes de liberté et d'égalité devant la loi des démocraties européennes. Le pouvoir du Roi en sort consolidé quoique placé sous l'autorité de la loi, le statut des « gens du commun » en sort rehaussé d'abord parce qu'ils sont représentés à l'assemblée législative mais aussi et surtout parce que l'enseignement wesleysien et la multiplication des écoles et collèges crée une petite élite d'hommes d'Eglise lettrés (constituant une nouvelle catégorie sociale que l'on retrouvera partout dans les îles du Pacifique). Pour autant, la nouvelle constitution, calquée sur le modèle de la constitution hawaïenne de 1852, fabrique aussi une nouvelle noblesse avec un nombre restreint de chefs nommés à vie à qui on attribue de larges domaines fonciers dont certaines parties sont louées aux « gens du commun » contre récoltes et journées de travail. Les idées féodales et l'exemple des barons anglais à la chambre des Lords renforcent les lignées de cette nouvelle aristocratie foncière sur les principes héréditaires bien plus rigide que dans le Tonga ancien. Mais Tonga résiste ainsi aux pressions des grandes puissances en posant un veto absolu à toute possibilité de vente de terres aux « non Tongiens ». Seules les locations seront autorisées sous le contrôle étroit du « Royaume tongien ».

Il faut lire l'ensemble de ces réformes politiques ou tentatives d'adaptation dans ces îles du Pacifique comme la seconde étape d'un « processus de civilisation » qui fut voulu et initié par les élites locales elles-mêmes dans un contexte d'extrêmes tensions et de contraintes – effondrement démographique, installation d'Européens, développement rapide du commerce, des villes portuaires où accostent les baleiniers, infiltration des idées et des hommes de l'Occident dans toutes les strates du pouvoir, appauvrissement des « gens du commun », menace de l'annexion. Les intérêts commerciaux et les pressions foncières prennent une nouvelle dimension dans le Pacifique dans les années 1860-1870, consécutives à la hausse des prix du coton liée à la guerre de Sécession aux Etats Unis et la quête de nouveaux lieux de développement des plantations, à l'intensification de l'exploitation du coprah, ainsi qu'à l'amélioration des transports maritimes, l'introduction de la vapeur et l'ouverture de nouvelles lignes de paquebots.

Autant de facteurs qui expliquent pour les aristocraties polynésiennes, l'urgence à se conformer à un « modèle occidental » et être considérées comme des « interlocuteurs dignes d'une race évoluée ». pour assurer leur propre survie et le maintien de leur souveraineté.

Les historiens ont tendance à voir dans l'histoire de Tonga au XIXe siècle, un modèle de « résistance » à la colonisation européenne grâce à la capacité des élites tongiennes à organiser un gouvernement centralisé « moderne ». Les îles Samoa et les îles Fidji dans cette perspective, constitueraient des modèles inachevés. En dépit de la montée en puissance de quelques lignées qui, comme dans d'autres contextes, étendent leur influence dans les années 1830 avec l'appui des « étrangers » et de la *nouvelle religion*, aucune ne parvient, à Fidji comme à Samoa, à imposer solidement sa suprématie tout au long du XIXe siècle perpétuant un état d'instabilité ou de tensions qui se conclurent par une imposition coloniale formelle. En 1874, onze chefs parmi les plus puissants de Fidji acceptent de signer le traité de cession proposé par la Grande Bretagne tandis que les chefs samoans ne sont pas consultés lors de la partition de l'archipel en 1900 entre l'Allemagne (Samoa occidentales) et les Etats Unis (Samoa orientales). Les chefs samoans, pourtant avaient tentés de s'entendre à la fin des années 1850 pour former une confédération, inquiets de voir les terres vendues à l'encan à des spéculateurs européens sans scrupule. Les villages samoans, déjà organisés en paroisses selon une conception très communautaire du Christianisme, devaient former le socle de cette confédération soutenue par un gouvernement indépendant et une nouvelle constitution signée en 1875. L'enjeu, pour les élites samoanes, est de trouver une puissance « protectrice » dans le but de contenir et contrôler une population européenne. En 1877, une délégation de chefs samoans se déplace à Fidji pour demander le soutien du nouveau gouverneur de Fidji, désormais colonie britannique (*Crown Colony* en 1874). Sir Arthur Gordon mène à Fidji, une politique originale qui repose sur la volonté de « protection » des terres et coutumes fidjiennes. A l'initiative du principe d'*indirect rule*, Gordon s'appuie sur un « nouvel » ordre coutumier en ce sens qu'il crée un conseil des chefs et une administration indigène, consolidant et rigidifiant le modèle hiérarchique caractéristique de la partie est de l'archipel. Ce nouvel ordre coutumier, étroitement lié au pouvoir colonial, bénéficie, grâce à l'acte de cession de 1874, d'une garantie intangible d'inaliénabilité des terres dont disposent encore les Fidjiens à cette date sur la base d'une « propriété indigène » désormais homogène (*vanua*) qui a pour effet de

fixer une population auparavant bien plus mobile. La société fidjienne réformée selon un modèle « néo traditionnaliste » en contexte colonial sera mise à l'écart du développement des grandes plantations que Gordon soutient par une politique d'immigration sur contrat (*indentured labor*) systématique. Jusqu'alors, il s'agissait de recruter des hommes provenant essentiellement des îles Salomon et du Vanuatu utilisés comme réservoir de main d'œuvre depuis les années 1850 pour le Queensland ou la Nouvelle-Calédonie. Mais les pratiques les plus violentes confinant à l'enlèvement des jeunes hommes et femmes de ces îles sont alors dénoncées dans les sphères évangélistes sous le nom de *blackbirding*. Gordon choisit pour Fidji de se tourner vers les ressources humaines qu'offre le sous-continent indien. La délégation samoane, quant à elle, ne parvient pas à convaincre la Grande-Bretagne, en 1877, de signer un accord de protectorat. La conférence de Berlin de 1889 décide, avec l'assentiment des représentants samoans, d'un condominium entre Etats Unis et Allemagne mais dix ans plus tard, c'est la partition coloniale de l'île qui s'impose - à l'est, les Samoa américaines, à l'ouest les Samoa Allemandes - mettant fin à toute velléité d'indépendance de la population.

Pour autant, du côté allemand tout au moins, le premier gouverneur Dr Wilhelm Solf adopte un point de vue proche de celui de Gordon à Fidji. Vu l'éloignement et l'étroitesse de l'archipel, il est convaincu que sa mission est d'abord de sauvegarder « un petit paradis » et une « race samoane ». Il respecte et renforce à la lettre l'injonction faite à la conférence de Berlin de rendre inaliénables les terres non encore appropriées sur lesquelles ne peuvent être conclus que des baux à long terme (40 ans). L'économie des plantations, comme à Fidji, recourra à la main d'œuvre sous contrat venue de l'ouest de la Mélanésie puis aux travailleurs chinois.

Les peuples de Polynésie, peut être parce qu'ils sont entrés dans une « conversation » et une négociation avec l'Europe, dès la fin du XVIIIe siècle, gardent au XIXe siècle un certain bénéfice de cet héritage – l'affichage certes ambigu d'un certain respect pour « les coutumes », les « chefs », « les traditions », « le lien à la terre », la volonté tout aussi ambiguë de « protéger » ou « sauver » ces « races » que l'on considère comme belles, vulnérables et menacées de disparition ou encore le respect tout relatif de l'autonomie politique et de la souveraineté de certains territoires comme Hawaii, Tahiti, Tonga ou Samoa-. Cet héritage ne résistera pas au passage du siècle se durcissant à l'épreuve d'un contrôle politique colonial bien plus direct à partir de 1900 et d'un paternalisme trop

souvent condescendant ou infantilisant mais dont l'effet s'épuise lorsqu'on s'éloigne des centres de pouvoir pour rejoindre les villages et les districts des îles et atolls où, hormis l'influence profonde des églises, rien ne paraît vraiment avoir changé dans la vie quotidienne.

Le contraste est saisissant avec « l'expérience coloniale » que traversent d'autres peuples du Pacifique, originaires des « grands pays » comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ou encore originaires certaines îles de l'ouest du Pacifique convoitées pour leurs richesses en terres, en hommes ou en minerais ; la Nouvelle-Calédonie, les Salomon, la Papouasie Nouvelle-Guinée, le Vanuatu. On ne reviendra pas en détail sur « s premiers contacts » qui s'échelonnent au cours du siècle offrant localement et en pratique de grandes similitudes avec les situations qu'on connut les îles polynésiennes. On se contentera, cependant, de rappeler quelques spécificités bien connues, le mépris que les Européens entretenaient pour les peuples jugés « primitifs » des îles « noires » de Mélanésie ou les Aborigènes d'Australie, la répugnance éprouvée à l'égard de certaines pratiques et en tout premier lieu l'anthropophagie qui sera bien plus soulignée dans certains contextes que dans d'autres, la difficulté des Européens à traiter avec des sociétés segmentaires ou le pouvoir peut être disséminé, l'hostilité soulevée par les « guerres tribales » etc. On rappellera l'ambiguïté des jugements portés sur les Maoris depuis les descriptions laissées par Johann Reinhold Forster en 1778 jugés à la fois violents, barbares et redoutablement guerriers mais aussi habiles, intelligents, organisés et dotés d'un remarquable sens artistique. On notera aussi que les premiers codes pénaux édictés sur les rivages de la côte est de la Nouvelle-Calédonie, suite à la déclaration de la prise de possession par la France en 1853, font fi de tout respect à l'égard des « coutumes kanaks » dont certaines sont immédiatement pénalement réprimées. Le chef Bouéone de la tribu des Puma qui assiste le 24 septembre 1853 à la levée du Pavillon français sur la plage de Balade, signe le 1^{er} février 1854, une déclaration dans laquelle il affirme « avoir à ne plus appliquer sur mes sujets, devenus sujets français, les lois et les coutumes du pays ». Il demande aussi au capitaine de vaisseau Tardy de Montravel d'appliquer « l'emprisonnement à vie ou à temps, accompagnés d'entraves ou non » ainsi que des peines de « travaux publics » pour les auteurs des crimes suivants, « meurtres suivis d'anthropophagie, anthropophagie, adultère, désobéissance aux chefs, danses nocturnes, guerres ou viols ». La nomination d'une force de police munie d'un brassard tricolore et la construction de deux prisons

sur le territoire de la tribu sont proposées. Les représentants de l'Etat français ont débarqué il y a un mois tout au plus sur les rivages calédoniens et la *conversation* qui s'engage avec la tribu des Puma augure mal de l'avenir. Elle contraste avec celle qu'ont menée ces mêmes représentants avec la « Reine » Pomaré IV à Tahiti en 1842 pour conclure l'acte du Protectorat qui promettait de respecter l'autorité de la Reine, de protéger les terres, de respecter l'assemblée des chefs et la justice tahitienne. La déclaration du chef Bouéone n'a certainement pas été comprise par les Kanak qui l'entouraient et, de fait, n'eut aucune réalité pratique car, à peine signée, s'engage à Balade et plus au sud, autour de ce qui deviendra Nouméa, le cycle implacable de la guerre en réponse à l'intrusion des colons et l'appropriation des terres, suivies par les répressions militaires et les spoliations foncières.

La terre, on l'a vu, constitue un enjeu crucial dans le Pacifique au XIXe siècle. Elle devient un levier essentiel des guerres et des violences dans les territoires où s'intensifient les pressions foncières et les enjeux de peuplement européen. La volonté de « dispersion » des populations aborigènes accompagne le front pionnier en Australie jusqu'au Queensland dans les années 1850, se heurtant parfois à une résistance inattendue comme en Tasmanie en 1820-1830, alors même que l'on est déjà convaincu de la disparition programmée de la « race ». Les guerres Maories d'abord internes dans les années 1830 (*the Musket Wars*) deviennent clairement dans la décennie suivante des guerres de résistance contre le gouvernement local, les colons et l'accaparement des terres. Le grand chef Wiremu Tamihama qui, pourtant, a rendu visite à la Reine Victoria en 1852, lance en 1858 le *King Movement* dans les régions de Waikato et Taranaki pour fédérer les tribus maories et opposer un front du refus aux ventes de terres à la Couronne. Le traité de Waitangi, signé en 1840 par 500 chefs de l'île du Nord imposait en effet, selon sa version anglaise, la souveraineté britannique contre le respect de l'autorité des chefs, l'égalité des droits entre les colons (*Pakehas*) et Maoris et la protection de leurs terres et propriétés. La version maorie, par la confusion des termes de traduction utilisée, pouvait prêter à une toute autre interprétation pour les chefs : le maintien de leur autorité effective sur les territoires qu'ils dominaient, un partage avec l'autorité britannique de l'exercice du pouvoir et une véritable protection contre les appétits des agents de la colonisation. En 1850, le traité paraissait déjà oublié, la pression de l'émigration augmentant et avec elle, celles des agents de gouvernement pour acheter les terres maories. La guerre est déclarée en 1860 au *King Movement* et elle est rude, car les Maoris font preuves de capacités militaires et tactiques exceptionnelles. Mais elle est perdue d'avance pour des communautés maories qui ne peuvent tenir les combats tout au long de l'année au mépris des cultures vivrières et au risque de mourir de faim face à une armée professionnelle.

Les Kanaks connurent une expérience similaire lors de l'insurrection qui explose en juin 1878 sur

la côte ouest de l'île dans un vaste rayon autour de la région de La Foa. Là encore, on assiste à une tentative remarquable de fédération menée par plusieurs chefferies qui tentent de surmonter les clivages inhérents aux sociétés kanaks et d'élargir les réseaux d'alliances. L'enjeu est de résister aux premières délimitations foncières que le gouvernement colonial organise pour cantonner les indigènes dans des espaces restreints. Ceux-ci ne sont pas « libres » de vendre leurs terres comme les Maoris. Ils doivent accepter d'être refoulés sur des terrains désignés à raison de 3 hectares par tête. La guerre sera perdue, comme en Nouvelle-Zélande, faute de pouvoir être tenue sur le long terme mais aussi sous les coups donnés par les auxiliaires kanaks de la côte est, venus soutenir les troupes françaises en pensant utiliser ces dernières pour régler des différends anciens.

Alors qu'en Nouvelle-Zélande, la *Native Land Court* en 1865 imposa la délimitation des terres maories en ouvrant largement la possibilité de ventes et de locations, en Nouvelle-Calédonie, le gouvernement Feillet procéda en 1899 à la généralisation des « réserves indigènes ». Dans les deux cas, l'essentiel des terres arables passèrent dans les mains du colonat dans les trente dernières années du XIXe siècle. Les Maoris furent réduits au statut d'ouvriers agricoles sauf dans les endroits les plus reculés. Les Kanaks furent cantonnés sur des espaces réduits et enfermés dans un carcan de règles administratives, le *régime de l'indigénat*, mêlant interdiction de circulation, obligations de travail et soumission rigoureuse à l'ordre colonial.

Aborigènes, Maoris, Kanaks partagent à la fin du XIXe siècle, la douloureuse expérience de devenir une minorité en pays de colonisation de peuplement. Les Hawaïens qui n'ont pas mené de guerres connaissent la même situation tandis que les autres peuples du Pacifique, en dépit d'un partage colonial formel qui se généralise et s'achève avec la formation du condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides en 1906, peuvent encore, à bien des égards, se sentir « chez eux » dans leur île ou leur vallée.

Tous sont sortis transformés par les épreuves et les expériences que le XIXe siècle leur a imposé y compris dans des coins reculés où les ethnologues croyaient trouver des « sociétés primitives inviolées ». Malinowski en avait pris conscience dès 1914 lorsqu'au Trobriand, il cherchait « l'évasion romantique loin de notre culture sur-standardisée » mais se trouvait poursuivi par « les produits de la *Standard Oil Company*, les magazines, les cotonnades, les histoires de détective à deux sous, et le moteur de la combustion interne sur l'omniprésent bateau à moteur ». Mais tous ont résisté aussi à la disparition physique et culturelle que l'Europe leur annonçait, y compris dans les espaces les plus aliénés par les processus d'imposition coloniale. Le pasteur Leenhardt en fut vite convaincu lorsqu'il arriva à Houailou (Nouvelle-Calédonie) en 1902 pour découvrir toute la richesse de la langue *Aije* et la persistance des pratiques, des croyances et des convictions en dépit de tout, y compris de la conversion au christianisme

pour lequel il oeuvrait.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Banner Stuart, *Possessing the Pacific, Lands, Settlers and Indigenous People from Australia to Alaska*, Harvard University Press, 2007

Bensa Alban, Rivierre J-C, *Le Pacifique, un monde épars: Introduction interdisciplinaire à l'étude de l'Océanie*, l'Harmattan, Paris, 2000.

Calder Alex, Jonathan Lamb, Bridget Orr (eds.), *Voyages and Beaches. Pacific Encounters, 1769-1840*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1999.

Denoon Donald and al. (eds), *The Cambridge History of the Pacific Islanders*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

Campbell Ian C., *A World apart*, Christchurch, Canterbury Press, 2003 (réédition augmentée de *History of Pacific Island*, 1989).

Kirsh Patrick V., *On the Road of the Wind. An Archeological History of the Pacific Islands before European Contact*, Berkeley, University of California Press, 2000 .

Lange Raeburn, *Island Ministers. Indigenous Leaderships in Nineteenth Century Pacific Islands Christianity*, Pandanus Books, ANU, Canberra, 2005 ;

Lawson Stephani, *Tradition versus Democracy in the South Pacific. Fidji, Tonga and Western Samoa*, Cambridge University Press, 1996,

Ward R. Gerard et Kingdon Elizabeth (eds.), *Land, Custom and Practice in the South Pacific*, Cambridge University Press, 1995.